Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 15 (1845)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TABLE

CHRONOLOGIQUE

DES LOIS, DÉCRETS, ETC.,

contenus dans le tome XV du bulletin, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1845 inclusivement.

1845. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
7 *mars.* 1835.	CIRCULAIRE aux préfets, concernant la sanction des règlemens de jouissance des biens communaux.	3
1845 15 *janvier.*	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets, déterminant l'emploi du produit des objets saisis.	4
3 *février.*	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets des districts du Jura, aux vice-préfets de Neuveville et de Laufon, et au préfet de Bienne, relative à l'autorisation de lever des contributions communales.	6
5	ARRÊTÉ du *Conseil-exécutif*, concernant les corps-francs.	8

1845. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
10 *février.*	ARRÊTÉ du *Conseil-exécutif*, relatif à l'acquittement des droits de patente des distillateurs.	12
12	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets de l'ancienne partie du canton, concernant les témoins dans les affirmations solennelles.	13
28	RÈGLEMENT du *Conseil-exécutif* pour les examens de médecine et de chirurgie.	14
19 *mars.*	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* à la Direction de la police centrale, aux préfets, aux présidens des tribunaux de première instance, aux vice-préfets de Laufon et de Neuveville, au juge d'instruction du district de Berne et à la Direction de la police de la ville de Berne, touchant la convention conclue avec Argovie pour le remboursement des frais résultant des commissions rogatoires.	21
9 *avril*	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux présidens des tribunaux de première instance, concernant les affaires que des avocats ou des procureurs appelés sous les armes seraient empêchés de soigner.	23

1845. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
26 *avril*	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* à la Direction de la police centrale, aux préfets, aux présidens des tribunaux de première instance, aux vice-préfets de Laufon et de Neuveville, au juge d'instruction du district de Berne et à la Direction de la police de la ville de Berne, touchant la convention conclue avec Soleure pour le remboursement des frais résultant des commissions rogatoires.	24
30	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur l'organisation de l'inspection des mines.	26
2 *mai.*	DÉCRET du *Grand-Conseil*, apportant quelques modifications à la loi du 22 novembre 1842 sur les péages.	28
»	DÉCRET du *Grand-Conseil*, fixant le traitement des employés des péages et de l'ohmgeld.	30
»	DÉCRET du *Grand-Conseil*, concernant les affaires de culte des communes de Grellingue et de Duggingen.	33
»	DÉCRET du *Grand-Conseil*, fixant le traitement du vice-préfet de Laufon et de son secrétaire.	35

1845. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
2 *mai.*	DÉCRET du *Grand-Conseil*, augmentant le traitement du sous-commissaire des fiefs.	36
23 *juin.*	DÉCRET du *Grand-Conseil*, portant reconnaissance de la Caisse nationale de prévoyance suisse comme personne morale.	38
26	DÉCISION du *Grand-Conseil*, relative au droit de suffrage des régens dans les assemblées primaires.	41
»	DÉCRET du *Grand-Conseil*, prononçant la séparation politique du diaconat de Kandergrund d'avec la paroisse de Frutigen.	42
27	DÉCRET du *Grand-Conseil*, concernant la formation des corps-francs.	43
»	DÉCRET du *Grand-Conseil*, modifiant quelques dispositions de la loi du 22 novembre 1842 sur les péages.	45
»	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur le traitement de l'ingénieur-vérificateur du cadastre du Jura.	47
28	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur le traitement de l'intendant des péages et de l'ohmgeld.	50

1845. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
28 *juin.*	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur l'abolition du droit statutaire de l'Emmenthal pour la commune de Schangnau	51
14 *nov.*	ARRÊTÉ du *Conseil-exécutif* sur les émolumens à payer pour les examens des personnes qui se vouent à l'art de guérir.	53
24	DÉCRET du *Grand-Conseil*, portant création d'un progymnase français pour la partie réformée du Jura.	55
26	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur le traitement des fonctionnaires de la vice-préfecture de Neuveville et Montagne-de-Diesse.	57
»	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur l'imposition des propriétés domaniales.	58
8 *décemb.*	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur les arpentages parcellaires dans le Jura.	60
10	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur l'abolition des charrois à la charge des districts et des communes.	63
20	LOI sur la liquidation des dîmes, cens fonciers, lods et prémices.	65

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

TABLE

ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XV

DU

Bulletin des Lois, Décrets et Ordonnances

DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE.

(NOTA : le chiffre indique la page.)

A.

ACCOUCHEMENS. Art des — V. *Examens*.
ADJOINT de l'inspecteur des mines, Son traitement, 27.
AFFIRMATIONS solennelles. V. *Témoins*.
ARGOVIE. Convention avec le gouvernement de cet État pour le remboursement des frais résultant des commissions rogatoires, 21.
ARPENTAGES parcellaires dans le Jura. (Décret sur les) 60.
ASSOCIATIONS (Les) armées, sans l'autorisation du Conseil-exécutif, sont interdites, 44.
AVOCATS. Pour les procès civils qu'ils ont à soigner en première instance, un délai ou un nouveau terme peut être accordé aux avocats qui se trouvent au service militaire, 23.

B.

BURE. Le bureau de péage de — est supprimé, 32.

C.

Cadastre du Jura. Fixation du traitement de l'Ingénieur-vérificateur du — 47. V. *Arpentages.*

Caisse nationale de prévoyance suisse. Sa reconnaissance comme personne morale, 38.

Cens fonciers. Loi sur la liquidation des —, 65.

Charrois. Les — à la charge des districts et des communes sont abolis, 63.

Chirurgiens. V. *Examens.*

Collége de santé. V. *Examens.*

Commissions rogatoires. V. *Argovie* et *Soleure.*

Communes. V. *Règlemens.*

Contributions communales. Circulaire relative à l'autorisation de lever des —, 6.

La fortune publique est soumise aux —, 58.

Corps-francs. Arrêté concernant les —, 8. Décret concernant la formation des —, 43.

D.

Diaconat de Kandergrund. Sa séparation politique d'avec la paroisse de Frutigen, 42.

Dîmes. Loi sur la liquidation des —, cens fonciers, lods et prémices, 65.

Distillateurs. Arrêté relatif à l'acquittement des droits de patente des —, 12.

Droit statutaire de l'Emmenthal aboli pour la commune de Schangnau, 51.

Duggingue. Les rapports spirituels existant entre les communes de Grellingue et de Duggingen sont dissous, 33. Traitement du vicaire, 34.

E.

Examens de médecine et de chirurgie. Règlemens pour les—, 14. Emolumens à payer pour les —, 53.

F.

FIEFS. Traitement du sous-commissaire des — , 36.
FINSTERHENNEN. Le bureau de péage de — est supprimé, 32.
FORTUNE PUBLIQUE. (La) est soumise aux contributions communales et des pauvres, 58.
FRUTIGEN. Le diaconat de Kandergrund est politiquement séparé d'avec la paroisse de —, 42.

G.

GRELLINGUE. La commune de — forme une paroisse particulière, 33.

I.

IMPOSITION des propriétés domaniales. Décret sur l' — 58.
INGÉNIEUR-VÉRIFICATEUR du cadastre. Fixation de son traitement, 47.
INSPECTEUR DES MINES. V. *mines*.
INTENDANT des péages et de l'ohmgeld. Fixation de son traitement, 50.

J.

JURA. Circulaire relative à l'autorisation de lever des contributions communales dans le — 6. V. *Cadastre*.
Création d'un progymnase pour la partie réformée du — 55.
Arpentages parcellaires dans le — 60.

K.

KANDERGRUND. Le diaconat de — est politiquement séparé d'avec la paroisse de Frutigen, 42.

L.

LAUFON. Traitement du vice-préfet et de son secrétaire, 35.
LODS. Loi sur la liquidation des —, 65.
LUGNEZ. Le bureau de péage de — est supprimé, 32.

M.

Médecins. V. *Examens.*
Mines. Décret sur l'organisation de l'inspection des mines, 26.
Muntschemier. Le bureau de péage de — est supprimé, 32.

N.

Neuveville. Traitement des fonctionnaires de la vice-préfecture de — et montagne de-Diesse, 57.
Notaires. Instruction pour les — de l'ancienne partie du canton, concernant les témoins dans les affirmations solennelles, 13.

O.

Ohmgeld. V. *Péages.*

P.

Parcellaires. Décret sur les arpentages — 60.
Patentes de distillateurs. Droits à acquitter, 12.
Péages. Circulaire déterminant l'emploi des objets saisis, 4. Décrets modificatifs de la loi du 22 novembre 1842, 28. 45. Traitement des employés des péages, 30 — de l'intendant, 50.
Préfets. Les — sanctionnent les règlemens pour la jouissance des biens communaux, 3.
Prémices. Loi sur la liquidation des —, 65.
Procureurs. V. *Avocats.*
Progymnase. Création d'un — pour la partie réformée du Jura, 55.

R.

Régens. Les — ont droit de suffrage dans les assemblées primaires, 41.
Règlemens. Les — pour la jouissance des biens communaux sont approuvés par les préfets, 3.

S.

Schangnau. Le droit statutaire de l'Emmenthal est aboli pour la commune de — 51.

Secrétaire du vice-préfet de Laufon. Augmentation de son traitement, 35. — de Neuveville et montagne de Diesse, 57.
Soleure. Convention conclue avec — pour le remboursement des frais résultant des commissions rogatoires, 24.
Soubey. Le bureau de péage de — est supprimé, 32.
Sous-commissaire des fiefs. Fixation de son traitement, 37.

T.

Taxes communales. Décret sur l'imposition des propriétés domaniales —, 58.
Témoins. Circulaire concernant les — dans les affirmations solennelles, 13.
Treiten. Le bureau de péage de — est supprimé, 32.

V.

Vice-Préfet de Laufon. Traitement, 35. — de Neuveville. Traitement, 57.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.